

l'encoche

revue d'information
de la commune de Montana



Décembre 1999 - N° 3

Les Coteaux de Sierre



Les Coteaux de Sierre

Pierre Robyr est vigneron-encaveur à Corin. Né en 1972 et originaire de Montana, il représente notre commune à l'Association des Coteaux de Sierre et est membre de son comité. *L'Encoche* a souhaité le rencontrer pour qu'il puisse présenter cette association à ses lecteurs.

L'Encoche: Qu'est-ce que l'Association des Coteaux de Sierre, depuis quand existe-t-elle et quel but poursuit-elle ?

- L'Association des Coteaux de Sierre est née du désir des habitants des villages entourant Sierre d'unir leurs connaissances et leur savoir-faire dans le but de **créer une appellation commune destinée à promouvoir la qualité, la renommée et la commercialisation des vins AOC issus de la région de Sierre.**

Cette association, homologuée par le Conseil d'Etat, a été créée en 1995, avec des statuts prévoyant comme adhérents aussi bien des membres individuels que collectifs. Elle comprend aujourd'hui plus de cent membres dont une forte majorité de vigneron-encaveurs. En font également partie les communes de Chalais, Chermignon, Chippis, Grône, Lens, Miège, Montana, Randogne, Sierre, St-Léonard, Venthône et Veyras, ainsi que des associations, telles que Crans-Montana-Tourisme, Sierre-Région, la société d'agriculture de Sierre et environs, Agrol, etc...

Elle a son siège social au Château de Venthône. Son président est M. Pierre-Louis Sartoretti de Granges. Les organes de l'association sont :

- l'assemblée générale
- le comité
- le bureau
- les vérificateurs de comptes.

Le comité peut instituer des commissions de travail chargées d'étudier des problèmes particuliers. Plusieurs d'entre elles fonctionnent actuellement, telles que les commissions de dégustation, de matériel, de « Grand Cru », etc...



Pierre Robyr
Délégué montanais à l'Association AOC *les Coteaux de Sierre*



Les coteaux de Sierre

(suite)

L'Encoche: Quel est le territoire viticole concerné ?

- C'est la plus grande AOC de Suisse ! Plus de 40 cépages cultivés sur 1200 hectares répartis sur l'ensemble du territoire viticole du district de Sierre.

L'Encoche: Quelles sont les conditions pour qu'un vin puisse bénéficier de l'AOC Les Coteaux de Sierre ?

- Respecter les conditions cantonales de production AOC et Grand Cru. Ce dernier sera géré par l'Association, de même que la mise en valeur et la défense du logo *Les Coteaux de Sierre*.

L'Encoche: Quelles sont les activités ordinaires et extraordinaires de l'Association ?

- Les membres de l'Association travaillent principalement à:
 - faire mieux connaître la région et ses vins, en améliorer l'image au travers d'un nom et d'un logo
 - pratiquer une promotion commune de leurs vins
 - faire leurs achats de matériel en commun
 - se présenter ensemble à l'extérieur du canton
 - créer et distribuer des brochures et prospectus communs
 - faire des campagnes médiatiques communes
 - proposer des actions communes, telles que de journées caves ouvertes
 - présenter une vitrine-exposition en commun, au Château de Venthône.
- D'autres actions extraordinaires ont été conduites par les membres en 1999 et leur ont permis de:
 - participer à la manifestation « *Terrific* »
 - présenter leurs vins à un symposium international en Allemagne, à Oberrotweil, (mai 99)
 - faire découvrir leurs vins à l'« *Ecole des Roches* » de Bluche le 19 mars dernier
 - créer un tournus de dégustation, au Château de Venthône, un jour par semaine
 - avoir un stand commun dans diverses manifestations qui ont eu lieu durant l'année.



Château de Venthône, siège de l'Association AOC *les Coteaux de Sierre*



Les Coteaux de Sierre

(suite)

Panneau à l'entrée de Venthône, avec en arrière-plan la Crête du Châtelard dominant le *Boup*

L'Encoche: De quelle manière l'Association se fait-elle connaître ?

- L'Association a choisi de privilégier le contact direct avec les médias. Par les communiqués de presse, les dossiers-presse, les reportages, les invitations personnelles aux journalistes à venir découvrir le vignoble et déguster ses vins, l'Association compense un manque de moyens financiers qui ne lui permet pas de grandes campagnes médiatiques.
- L'Association utilise également les médias proches de la profession, tels que celui de l'OPAV, *OPAV-NEWS*. Ainsi, en avril dernier, ce journal comportait un reportage sur les *Coteaux de Sierre*. Elle utilise également le canal des foires-expositions de l'OPAV pour y distribuer des brochures et autres plaquettes.
- L'Association peut et doit se faire connaître également par la diffusion de son logo, au travers d'affiches, d'autocollants, de verres, de capsules, de plaquettes à l'entrée des caves et des restaurants privilégiant les vins des *Coteaux de Sierre*.





Les coteaux de Sierre

(fin)

- Mais l'Association se fait surtout connaître par la diversité de ses cépages, la qualité de ses vins et la terre d'exception de son vignoble !

L'Encoche: Quels sont les moyens de l'Association et ses relations avec les autres organisations de l'économie viti-vinicole valaisanne et suisse ?

- L'Association vit essentiellement des cotisations de ses membres. Des surprises agréables voient parfois affluer des dons de soutien ou la participation financière d'associations faïtières telles que l'OPAV comme ce fut le cas lors de promotions hors canton. Toute autre bonne action dans ce sens d'une autre organisation serait la bienvenue !
- Quant aux relations avec les autres organisations viti-vinicoles, elles sont de très bonne qualité, tant au plan valaisan que suisse.

L'Encoche: Quels sont les objectifs et les défis que l'Association entend relever dans le futur ?

- L'Association a préparé son propre règlement en vue de la sortie de son *Grand Cru* mais attend le règlement-cadre de l'Etat du Valais pour avancer, ce dernier étant sur le point d'être publié. Le but de l'Association est bien de créer un *Grand Cru* susceptible de devenir une locomotive pour les *Coteaux de Sierre*.